

Altkirch, le 7 février 2024

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 18h30**  
**Restaurant « Sud Alsace »**  
**34, route de Bâle – 68 730 RANSPACH-LE-BAS**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que les membres de notre association à jour de cotisation sont convoqués à notre 23<sup>ième</sup> assemblée générale ordinaire.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 03/03/23.
2. Rapport moral du Président.
3. Rapport financier de la Trésorière.
4. Rapport des réviseurs aux comptes.
5. Quitus au Comité de Direction.
6. Election au Comité de Direction.
7. Election des réviseurs aux comptes.
8. Appel à cotisation 2024
9. Bilan d'activité 2023.
10. Evolution du marché des bois
11. Présentation de Natura 2000 secteur Sundgau Jura alsacien par Mme Mandaglio de la communauté de communes Sundgau
12. Présentation du dispositif d'aide « Forêt d'Avenir d'Alsace »
13. Point sur les éléments de sécurité à prendre en compte en forêt
14. Points divers (1)

*(1) Au cas où vous souhaiteriez un exposé ou des informations sur un thème précis, nous vous prions de nous faire parvenir une lettre avant le 23 février 2024.*

A l'issue de la réunion, un plant d'arbre forestier sera distribué à chaque personne présente. Un verre de l'amitié sera offert par l'association. Veuillez respecter les conditions sanitaires en vigueur au moment de notre assemblée générale.

### **DINER CONVIVAL :**

Nous proposons un menu à 22,00 € pour celles et ceux qui voudront continuer les discussions forestières.

Au menu :

- Mousse de foie de canard au Porto et crudités
- Fricadelles sauce forestière et tagliatelles
- Tiramisu
- ¼ de vin (Côtes du Rhône) ou eau + café compris

Nous vous demandons de bien vouloir envoyer votre chèque pour le repas à l'adresse du Président **avant le 23 février 2024 :**

Monsieur Claude LANG – 10 rue du Stade – 68220 HAGENTHAL LE BAS

Nous comptons sur la présence de tous, conjoints et amis et nous vous souhaitons une agréable soirée.

**Le Comité de Direction vous remercie chaleureusement.**

# INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

\_\_\_\_\_

Inscrit(s) : \_\_\_\_\_ personne(s) au repas de l'Assemblée Générale de l'Association Forestière du *Sundgau et du Jura alsacien* du **1 mars 2024**, et règle par chèque libellé au nom de l'association, le montant de :

\_\_\_\_\_ repas x 22,00 € = \_\_\_\_\_ €

**N.B.** : Les personnes qui ne prennent pas le repas mais qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale n'ont pas à renvoyer cette inscription.

## **A envoyer à :**

Association Forestière du *Sundgau et du Jura alsacien*  
Monsieur Claude LANG  
10 rue du Stade  
68 220 HAGENTHAL-LE-BAS



# POUVOIR

A envoyer en cas d'impossibilité à participer à l'Assemblée Générale de l'Association Forestière du *Sundgau et du Jura alsacien* à :

Monsieur Claude LANG  
10 rue du Stade  
68 220 HAGENTHAL-LE-BAS

Madame, Monsieur, \_\_\_\_\_

domicilié, \_\_\_\_\_

donne tous pouvoirs à Madame, Monsieur, \_\_\_\_\_

pour me représenter et voter en mon nom à l'Assemblée Générale du **1 mars 2024**.

Le \_\_\_\_\_ 2024

**Bon pour Pouvoir**

**Signature :**